

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) de l'école maternelle des Canourgues et arrêt des modalités financières

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

CH/SD/MM

7.5

Services Techniques Municipaux

Approbation de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) de l'école maternelle des Canourgues et arrêt des modalités financières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.174-1 et suivants relatifs au dispositif éco-énergie tertiaire .

Considérant que le secteur bâti représente 44 % de l'énergie consommée dans notre pays et que la loi de finances 2023 a consacré la création du fonds d'accélération de la transition énergétique avec pour objectif le soutien au renforcement de la performance environnementale dans les territoires, leur adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant que l'importance du patrimoine bâti de la commune, d'une part, et sa situation géographique, d'autre part, doivent inciter la ville à agir afin de réduire son empreinte carbone et améliorer son environnement ;

Considérant la nécessité pour la ville de Salon-de-Provence de répondre aux exigences environnementales liées au changement climatique et de faire face à la hausse du coût de l'énergie.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités financières de l'opération d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) de l'école maternelle des Canourgues, selon le plan de financement prévisionnel ci-après, exprimé en euros hors taxes :

Intitulé de l'opération	Coût HT (100 %)	État (70 %)	Ville (30 %)
ITE école maternelle des Canourgues	667 400,00 €	467 180,00 €	200 220,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de l'opération susvisée au titre des exercices 2026 et 2027.

ARRÊTE les modalités financières de l'opération telles que présentées ci-dessus.

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'opération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

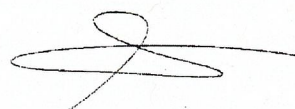
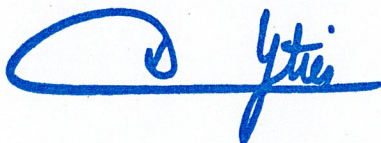
– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 43
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 16/04/2026 09:13:26
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD